



**Demande d'inscription à
l'école François Hulin
de Berville sur Seine
Année Scolaire 2022-2023
Début inscription : 12 mai 2022**

L'inscription de votre enfant

L'inscription à l'école maternelle et à l'école élémentaire des enfants ayant atteint l'âge de l'obligation scolaire (3 ans) n'est pas toujours automatique. Elle nécessite une démarche à la mairie dans les cas suivants :

- *Première scolarisation dans l'enseignement maternelle pour les enfants ayant atteint l'âge de 3 ans d'ici le 31 décembre 2022.*
- *Scolarisation en cours d'année sur la commune de Berville sur Seine.*

Les inscriptions se font en deux étapes

① Inscriptions administratives en mairie :

Pour l'année scolaire 2022-2023, les inscriptions sont à effectuer entre le **12 mai 2022 et le 2 juin 2022** à la mairie de Berville sur Seine pendant les heures d'ouverture : le lundi et le jeudi de 16h à 19h et le mardi de 9h à 11h.

Le dossier à disposition ci-après est à remettre dûment complété et signé avec la photocopie des pièces demandées. A l'issue de l'inscription administrative, un certificat d'inscription est délivré par la mairie aux familles. Ce certificat est ensuite à remettre à la directrice de l'école.

② Admissions pédagogiques à l'école :

Il est procédé à l'admission des élèves à l'école sur production du certificat d'inscription délivré en mairie. Les familles doivent prendre rendez-vous auprès de la directrice de l'école et ont à fournir à l'établissement les pièces nécessaires à la constitution du dossier d'admission pédagogique.

Liste des pièces à fournir à la Mairie avec le dossier de demande d'inscription

- Livret de famille (pages parents et enfants) ou copie intégrale de l'acte de naissance de l'enfant,
- Pièce d'identité d'un des responsables légaux ; le cas échéant les conditions d'exercice de l'autorité parentale (jugement),
- Justificatif de domicile récent moins de 6 mois, (attestation d'assurance du domicile, facture d'électricité ou de téléphone, quittance de loyer, contrat de location ou titre de propriété),
- Carnet de santé comportant les vaccinations obligatoires ou à défaut les certificats de vaccinations,
- Pour les parents divorcés, joindre le jugement du tribunal (en entier),
- Certificat de radiation de l'école précédemment fréquentée, (pour les enfants ayant déjà été scolarisés),

L'accueil périscolaire, extra scolaire, l'accès à la restauration scolaire et le transport scolaire

L'accueil périscolaire de Berville est organisé par la MJC de Duclair dans le cadre d'une convention signée avec la commune. Les horaires de l'accueil périscolaire sont les suivants : Lundi, Mardi, Jeudi et Vendredi de 7h à 8h20 et de 16h à 19h00 à l'école François Hulin et le mercredi de 9h à 17h à Anneville-Ambourville.

Pendant les petites vacances scolaires, un accueil de loisirs intercommunal est proposé aux enfants de la Presqu'île (une ou deux semaines selon la demande) de 7h à 19h00. Le centre de loisirs des petites vacances est situé sur une commune différente selon la période (vacances automne = Bardouville, vacances hiver = Anneville, vacances printemps= Berville) Les tarifs sont calculés en fonction du quotient familial. Les inscriptions sont à faire directement auprès de la MJC.

Pendant les grandes vacances, un centre de loisirs est organisé par la MJC sur les communes de Berville sur Seine et Anneville-Ambourville pendant le mois de juillet pour les enfants de 3 à 13 ans. (3-6 ans à Anneville, 7-13 à Berville).

La cantine est gérée par la commune. Le repas est de 2.50 €(*). Les inscriptions se font auprès de la mairie. Les repas occasionnels doivent être prévus 48 heures à l'avance. Tout repas non prévu dans les délais est facturé 5 €.

La commune prend en charge le coût de transport des élèves de l'école. Le car de Berville-sur-Seine emmène les enfants à l'école et les ramène (les arrêts de car sont ceux du Filor). Les parents qui souhaitent que leur enfant prenne le car doivent impérativement compléter la fiche d'inscription avant le 30 juin afin de permettre aux services d'adapter le circuit et les horaires pour la rentrée.

(*) Sous réserve d'une modification

Coordonnées utiles

Mairie de Berville sur Seine

Rue du village
76480 BERVILLE SUR SEINE
Tel : 02 35 37 56 43
mairie.bervillesurseine@wanadoo.fr

Horaires :

Lundi : 16h - 19h
Mardi : 9h - 11h
Jeudi : 16h - 19h

Ecole François Hulin

Rue du village
76480 BERVILLE SUR SEINE
Tel : 02.35.37.57.26

Horaires :

Lundi, Mardi, Jeudi, Vendredi
8h30 à 12h et 13h30 à 16h

MJC de Duclair - Secrétariat

17 rue du 19 mars 1962
76480 DUCLAIR
Tel : 02.35.37.56.80
contact@mjcduclair.fr

Horaires :

Lundi, Mardi, Mercredi
9h à 12h30 et 13h30 à 19h
Jeudi, Vendredi
9h à 12h30 et 13h30 à 18h

Accueil de loisirs de Berville sur Seine

Sarah Delahaye
Tel : 06.19.24.14.97
berville@mjcduclair.fr

Horaires

Lundi, Mardi, Jeudi, Vendredi
7h à 8h20 et 16h à 19h00



Mairie de Berville sur Seine

900 Rue du Village
76480 Berville sur Seine
☎ 02 35 37 56 43

✉ : mairie.bervillesurseine@wanadoo.fr

Horaires d'ouverture

Lundi : 16h - 19h

Mardi : 9h - 11h

Jeudi : 16h - 19h

PARTIE RESERVEE A LA MAIRIE

Ecole fréquentée en 2021/2022 :

.....

Rentrée 2022/2023

Classe :

Date d'inscription en mairie :

Les demandes d'inscriptions sont à effectuer entre le : 11 avril 2022 et le 6 mai 2022 et à déposer à la mairie.

Renseignement d'état civil de l'enfant

NOM PRENOM SEXE : F M

Né(e) le A Nationalité(s)

ADRESSE

Code postal VILLE

1-Responsable légal :

Nom, prénom du père

Adresse

Profession du père

☎ Portable où fixe

Mail

2-Responsable légal :

Nom, prénom de la mère

Adresse

Profession de la mère

☎ Portable où fixe

Mail

Frères et Sœurs

Nom..... PrénomEtablissement scolaire/classe.....

Nom..... PrénomEtablissement scolaire/classe.....

Nom..... PrénomEtablissement scolaire/classe.....

Mairie de Berville-sur-Seine - 900 rue du village (76480)

Tel : 02.35.37.56.43 - Mail : mairie.bervillesurseine@wanadoo.fr

Site Internet : www.bervillesurseine.fr

A transmettre uniquement en cas de changement par rapport à l'année précédente

Fiche d'inscription cantine

2022/2023

REDEVABLE _____

M. Mme Nom Prénom

N° Adresse

CP Ville

Tél. Domicile Tél. Portable

E-Mail

En cas de changement de redevable dans l'année, une attestation de changement de situation devra être signée en mairie.

ENFANT _____

Garçon Fille Nom Prénom

Date de naissance

Ecole Classe

Observations (allergie, ...)

.....

Médecin traitant Tél

Jours d'inscriptions : Lundi Mardi Jeudi Vendredi Occasionnel

ENFANT _____

Garçon Fille Nom Prénom

Date de naissance

Ecole Classe

Observations (allergie, ...)

.....

Médecin traitant Tél

Jours d'inscriptions : Lundi Mardi Jeudi Vendredi Occasionnel

Autorisations (autres que les parents)

Nom	Prénom	Tél	<input type="checkbox"/> Prévenir	<input type="checkbox"/> Peut récupérer
Nom	Prénom	Tél	<input type="checkbox"/> Prévenir	<input type="checkbox"/> Peut récupérer
Nom	Prénom	Tél	<input type="checkbox"/> Prévenir	<input type="checkbox"/> Peut récupérer

Inscription cantine (suite fratrie)

ENFANT

Garçon Fille Nom Prénom

Date de naissance

Ecole Classe

Observations (allergie, ...)

Médecin traitant Tél

Jours d'inscriptions : Lundi Mardi Jeudi Vendredi Occasionnel

ENFANT

Garçon Fille Nom Prénom

Date de naissance

Ecole Classe

Observations (allergie, ...)

Médecin traitant Tél

Jours d'inscriptions : Lundi Mardi Jeudi Vendredi Occasionnel

ENFANT

Garçon Fille Nom Prénom

Date de naissance

Ecole Classe

Observations (allergie, ...)

Médecin traitant Tél

Jours d'inscriptions : Lundi Mardi Jeudi Vendredi Occasionnel

FICHE D'INSCRIPTION 2022/2023 TRANSPORT SCOLAIRE

A REMETTRE EN MAIRIE AVANT LE 30 JUIN 2022

PARENTS :

Nom et prénom du Père :

Adresse :

Numéro de téléphone : ____ - ____ - ____ - ____ - ____

Nom et Prénom de la Mère :

Adresse :

Numéro de téléphone : ____ - ____ - ____ - ____ - ____

ENFANTS :

Nom et Prénom	Classe	Autorisation à rentrer seul(e)*	Jours de fréquentation (cocher les jours concernés) m=matin, s=soir				
				Lundi	Mardi	Jeudi	Vendredi
		Oui – Non	m				
			s				
		Oui – Non	m				
			s				
		Oui – Non	m				
			s				
		Oui – Non	m				
			s				

** Les enfants de maternelle ne peuvent pas rentrer seuls.*

Personnes autorisées à récupérer les enfants (autres que les parents) :

Nom et prénom:

Numéro de téléphone : ____ - ____ - ____ - ____ - ____

Nom et Prénom:

Numéro de téléphone : ____ - ____ - ____ - ____ - ____